



Comité Cœur.Hôpital.Mantes

adrel:cœurhopital.mantes @orange.fr

Bref compte rendu de la réunion du 6 mai 2014

**Un point de situation :**

A la suite des courriers adressés au Président de la République le 11 février 2014 et remis à la Ministre déléguée chargée des personnes âgées lors de sa visite à Senneville , le Directeur Général de l'ARS a répondu ( délégation territoriale des Yvelines ) en notant :

- La fragilité sociale du Mantois
- L'augmentation régulière de la population
- En admettant la nécessité d'organisation de soins adaptés garantissant l'accès aux soins de santé
- Il estime que les soins hospitaliers doivent se structurer autour du centre hospitalier de Mantes, établissement de référence
- Il souligne que les 3 structures privées sont confrontés aux problématiques de démographie médicale, à des enjeux financiers et investissements importants
- Il précise que la communauté hospitalière a rejeté le partenariat public/privé en cardiologie, la convention du 11 janvier 2012 centre hospitalier /clinique d'Evécquemont garantit la prise en charge des patients
- Et mentionne que le centre hospitalier doit s'engager dans la mise en place d'un service de santé territorial pérenne en développant des modalités de coopération avec les autres opérateurs du Mantois notamment en chirurgie /anesthésie

**Les décisions :**

Aucune réponse apportée en ce qui concerne l'unité de cardiologie interventionnelle. il est noté que la convention citée existant entre le CH et Evécquemont n'est pas respectée, plus aucun cardiologue du CH n'exerce à temps partiel à Evécquemont et la convention n'a pas été revue en conséquence

Il a été décidé de :

- Ré intervenir auprès de l'ARS départementale

- Demander des entrevues aux maires nouvellement élus ( Magnanville , Rosny , CAMY Président)

**Autres réponses parvenues depuis cette réunion :**

- Une réponse laconique de Mme la Présidente de la commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale Mme Lemorton

- De : "Catherine Lemorton"

> A : "coeur. hopital.mantes"

> Copie à :

> Objet : RE: Hôpital de Mantes (78) situation du service de cardiologie notre courrier du 11 février 2014

Bonjour,

Nous avons bien pris connaissance de ce courrier mais Mme Lemorton en tant que Présidente de la commission ne peut pas interférer dans les dossiers de tous les établissements qui la sollicitent. D'autant qu'elle n'a pas les moyens de connaître toutes les situations locales particulières. Votre interlocuteur principal doit être votre député de circonscription madame Françoise Descamps-Crosnier.

Je vous conseille de vous adresser directement à elle.

Cordialement,

**Julien PARELON**

*Collaborateur de Catherine LEMORTON*

*Députée de la Haute-Garonne*

*Présidente de la Commission des Affaires Sociales*

*Assemblée Nationale*

01 40 63 67 21

- Le comité avait alerté à nouveau Mme la Députée F Descamps

*En mars, vous nous avez informé lors d'un entretien téléphonique que vous aviez reçu une réponse ' accusé de réception ' de Madame la Ministre de la Santé suite à vos interventions et deviez ré intervenir auprès de Monsieur Evin qui vous avait répondu par l'intermédiaire de Monsieur le Directeur de l'hôpital. Avez-vous à nouveau des réponses ?*

*En ce qui concerne le comité, la délégation territoriale des Yvelines nous a apporté certaines informations. Le courrier est signé de M Evin. Aucune réponse satisfaisante en ce qui concerne la cardiologie, l'ARS nous confirmant que la communauté hospitalière n'avait pas retenu l'opportunité de partenariat au projet public/privé mais en indiquant que les deux établissements poursuivaient la coordination des soins en application de la convention du 11 janvier 2012. Silence absolu sur la fermeture depuis 18 mois des 10 lits de cardiologie. En revanche et dans la stricte ligne des informations données par le directeur de l'hôpital lors des vœux, l'ARS indique que le centre hospitalier de mantes doit s'engager dans la mise en place d'un service de santé territorial pérenne et développer de nouvelles coopérations avec les autres opérateurs du Mantois Vexin notamment en matière de chirurgie/anesthésie. L'hôpital de Mantes, après la déstructuration du service de cardiologie, verra-t-il son service de chirurgie démantelé d'autant qu'un chirurgien orthopédique vient de partir en retraite ?*

*La situation est très préoccupante et nous voulons croire que vous interviendrez énergiquement*

Réponse reçue le 19 mai 2014

Suite à mes interventions auprès de la Ministre de la Santé, Marisol TOURAINE, et du directeur général de l'ARS, Claude EVIN, il m'a été confirmé que les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) auraient pour objectif de garantir la mise en place d'un service de santé territorial pérenne autour du Centre Hospitalier de Mantes-la-Jolie, en collaboration avec les 3 autres structures privées de notre territoire. Il s'agirait toujours d'offrir une meilleure réponse face aux fragilités qui touchent les établissements de santé par une meilleure coordination.

Les négociations autour de ces contrats devraient permettre de répondre au besoin d'amélioration du service de santé territorial qu'a vocation à porter le Centre Hospitalier. Selon l'ARS, elles devraient être engagées dès le mois de juin 2014 avec les 4 établissements hospitaliers du Mantois-Vexin, afin de permettre de combler les carences que peut rencontrer malheureusement l'hôpital.

Aussi je reste mobilisée face à la situation de l'hôpital de Mantes et, de ce fait, je ne manquerai pas de suivre la mise en place du CPOM. Celui-ci doit au contraire viser l'amélioration de l'offre de soins dans notre territoire et faire en sorte que l'hôpital en soit le pivot.